

Présentation du décret de la formation professionnelle continue et de ses enjeux

*Par Valérie Baffrey
Administration générale de l'Enseignement - AGE
Direction générale du Pilotage du système éducatif - DGPSE
Chantier Formation professionnelle continue et Formation
initiale des directeurs*

25-01-2023

Présentation journée des opérateurs IFPC

1. Titre 1er du Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et secondaire

portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des Centres PMS (Décret du 17/06/2021).

Visées et objectifs poursuivis	Fonctionnement général et parties prenantes	Processus de pilotage	Outils qui seront utilisés dans le cadre du processus formatif
<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la qualité du système éducatif • Développement professionnel • Développement notamment des compétences collectives • Développement de la réflexivité 	<ul style="list-style-type: none"> • Deux niveaux de formation: interréseaux et réseaux • Deux types de formations: besoins collectifs et personnalisés • Cohérence entre IR et R <ul style="list-style-type: none"> ➔ Complémentarité ➔ Non-concurrence • Points d'attention: l'entrée dans le métier 	<ul style="list-style-type: none"> • CoFoPro : Conseil de la Formation Professionnelle Continue : Concertation opérationnelle entre les acteurs <p><i>Instruction des aspects stratégiques de la réforme</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • CoPi : Commission de Pilotage: pilotage du système éducatif, dont la Formation professionnelle continue 	<ul style="list-style-type: none"> • Le plan de formation • Le portfolio • Les nouvelles modalités de formation

Définition d'une formation

Une formation professionnelle continue valide doit répondre aux critères minimaux suivants :

- 1° comporter au **moins trois heures** d'activités de formation équivalent à une demi-journée ;
- 2° permettre et travailler **le lien avec l'activité professionnelle** du public ciblé;
- 3° favoriser la **posture réflexive** du public ciblé.

Niveau interréseaux



- Sous la responsabilité de l'**Institut interréseaux de la Formation professionnelle continue (IFPC)**
- Formations destinées à **tous les membres du personnel** de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **tous réseaux confondus**

Niveau réseaux



- Sous la responsabilité de chaque **Fédération de pouvoirs organisateurs** (CECP, CPEONS, FELSI, SeGEC) et par **Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)**

2 types de formation

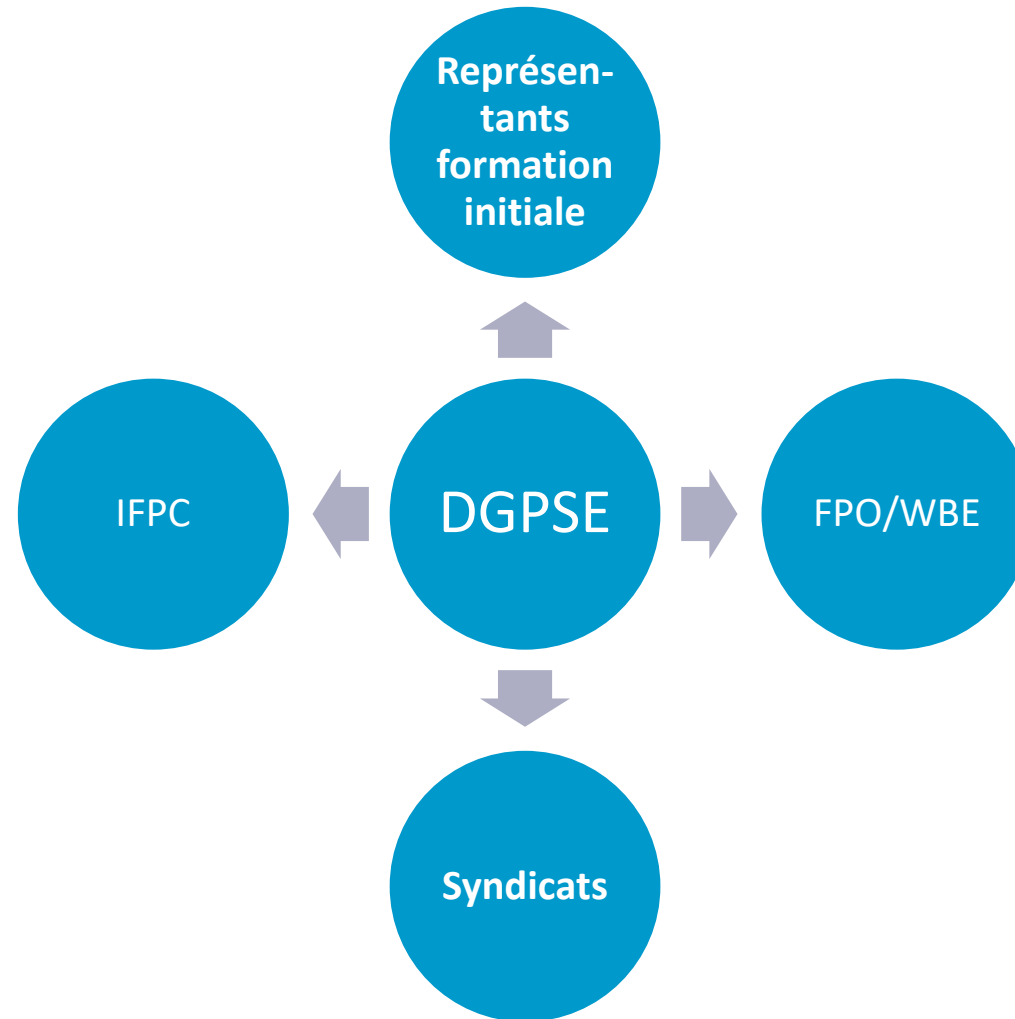
	Besoins collectifs	Besoins personnalisés
Public	Equipe , partie d'équipe	Propre au membre du personnel <i>@ Spécificités, droit</i>
Conditions	Obligatoire	Facultatif et volontaire
Identification des besoins	Besoins identifiés collectivement lors de l'élaboration du plan de formation	Spécifique à la fonction / Mission / Étape dans la carrière/ Contexte
Nombre de jours et répartition	6 demi-jours Capitalisables sur 6 années Possibilité pour le gouvernement d' ajouter 3 jours supplémentaires max en plus (Gvt fixe thématique, public-cible).	10 demi-jours (écoles) 20 demi-jours dont la supervision collective (PMS) Capitalisables sur 6 années Débutants (équipes éducatives) : 2 demi-jours de formation complémentaires par mois capitalisables sur une année scolaire (max 10 demi-jours par année scolaire), durant les 5 premières années de son entrée en fonction (si prestation d'au moins une demi-charge)

2. Pilotage de la formation professionnelle continue

Concertation opérationnelle
entre les acteurs

**Instruction des aspects
stratégiques** de la FPC

Organe qui travaille pour la
Commission de pilotage
(du système éducatif)



2023-2029

Besoins de
Formation

Orientations et
thèmes de
formation

Programmes
généraux de
formation

Programmes
annuels de
formation

Différentes sources articulées
pour l'identification des
besoins :

- institutionnels arrêtés par le Gvt
- émanant du terrain (plans de formation, WBE, FPO)
- émanant d'autres instances
- Recherches scientifiques

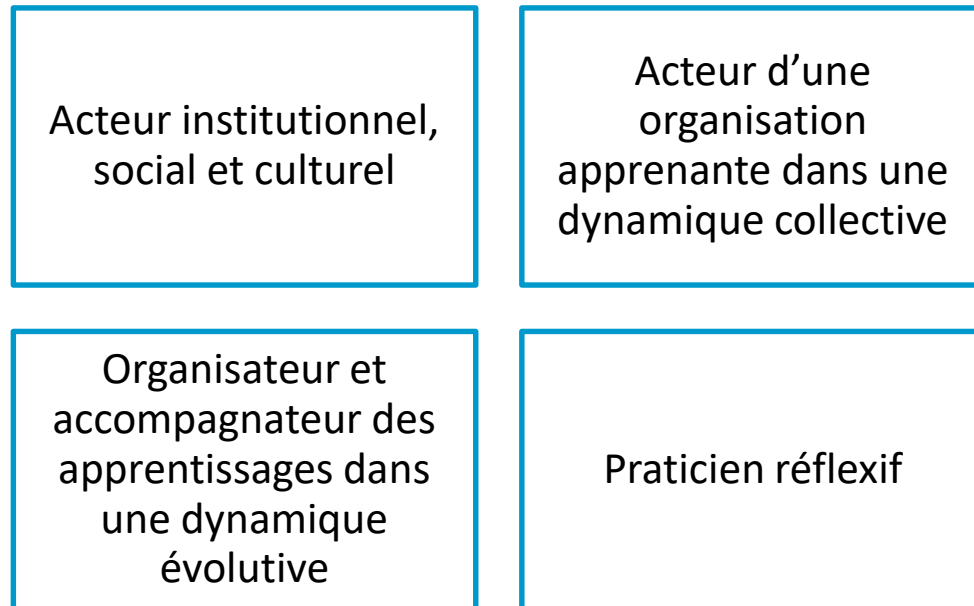
Pour les écoles :
19 orientations
de formation et
107 thèmes de
formation
Pour les C.PMS :
15 orientations et
51 thèmes de
formation

Enjeu=disposer d'une offre
de formation renouvelée et
la plus cohérente possible
entre les niveaux IR-R
(complémentaire et non-
concurrente) dès **2023-2024**

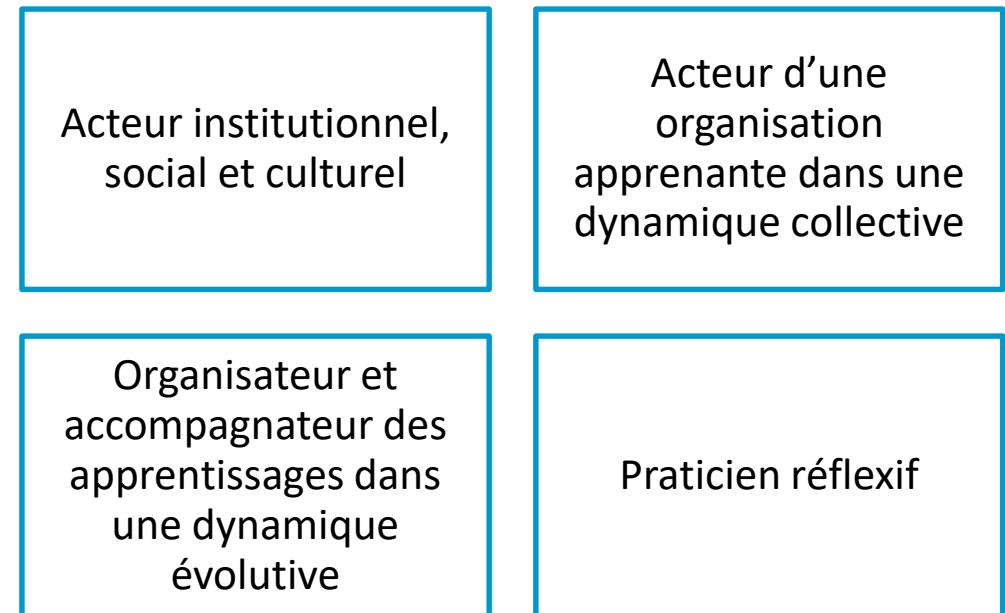
Profil de compétences des MDP de l'enseignement

4 axes utilisés comme grille d'analyse des besoins

Décret RFIE



Livre 6 du code titre 1er- FPC



	Niveau Interréseaux	Niveau Réseaux: 2 exemples
Orientation : Pratiques collaboratives		
Intitulés	Développement du travail collaboratif à l'école	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en œuvre des temps collaboratifs en école 2. Regard réflexif sur nos outils de travail collaboratif
Objectifs (extraits)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Découvrir le sens, les enjeux, les cadres théorique des pratiques collaboratives et de l'intelligence collective ✓ Découvrir et analyser différentes formes et modalités de pratiques collaboratives à partir des besoins amenés par les participants ✓ Analyser des outils de travail collaboratif et d'intelligence collective et envisager leurs utilisations 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Apprendre à déterminer, au regard du contexte de l'école, ce qui fait objet de collaboration et au service de quoi ✓ Clarifier les balises organisationnelles internes qui encadrent les temps collaboratifs en terme de timing et de contenus ✓ Mettre en œuvre et évaluer des outils permettant de structurer le travail collaboratif au sein de son école ☐ (...) Identifier et déployer les actions permettant de réguler, renforcer, pérenniser l'utilisation des outils de travail collaboratif mobilisés au sein de notre école.

Cœur de la formation, « porte d'entrée »

IR

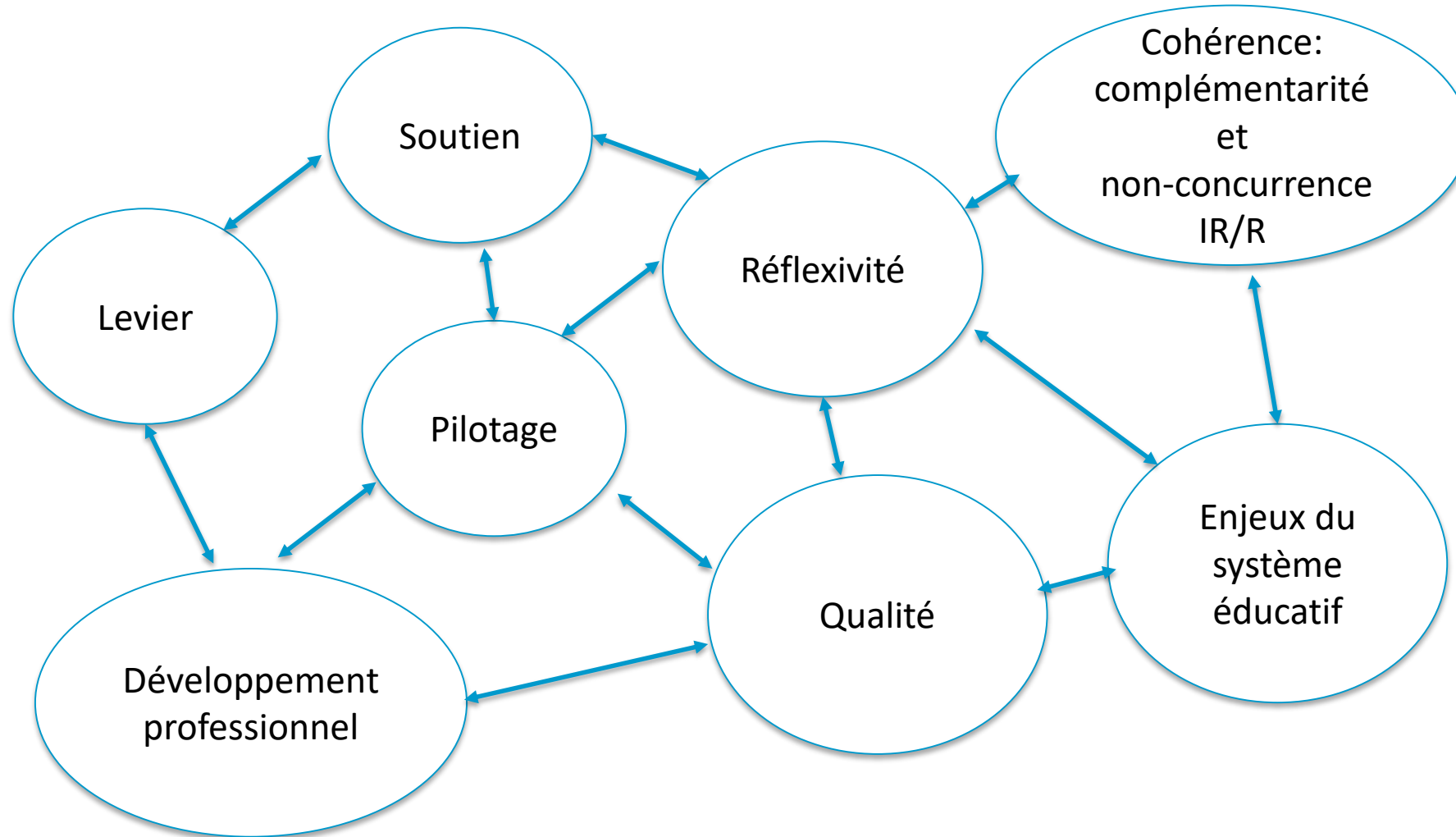
- Ce qui est **commun à l'ensemble** des MDP de la FWB
- Ce qu'aucun MDP ne peut ignorer dans le système éducatif actuel
- Une **culture commune autour des visées du pouvoir régulateur** (objectifs d'amélioration du système éducatif) ou des constats liés à des indicateurs interréseaux
- Les **fondements scientifiques**
- Les **différents possibles** : différentes approches pédagogiques, différentes possibilités de mises en œuvre, réalités multiples/approches plurielles

R

- L'inscription dans une approche enracinée, contextualisée avec la **réalité spécifique R ou école/PMS**
- **Les spécificités, la singularité, le particularisme des réseaux, des écoles/PMS** (*par ex. en termes de pédagogie et d'identité*)
- Les **choix méthodologiques** du réseau
- Les **outils R**
- **Le réinvestissement** et la mobilisation des **balises communes (approfondissement)**

3. En résumé

Quelques mots clés



4. Des ressources

Sur la formation

Livre 6 du code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, titre 1^{er} :

https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/49466_020.pdf

Travaux parlementaires : Exposé des motifs : <https://archive.pfwb.be/1000000020cd033>

Circulaire 8742: Mise en œuvre de la formation professionnelle continue (FPC)

[http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%208742%20\(8997_20220926_171146\).pdf](http://enseignement.be/upload/circulaires/000000000003/FWB%20-%20Circulaire%208742%20(8997_20220926_171146).pdf)

Besoins institutionnels: https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/51011_000.pdf

Orientations et thèmes: https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/51123_000.pdf

La formation professionnelle continue (FPC) : <http://enseignement.be/index.php?page=0&navi=2099>

La formation professionnelle continue : une évolution progressive : Prof rentrée 2022 (n° 55):

<http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=3622>

Les formations à la pratique du numérique :

http://enseignement.be/index.php?page=26471&navi=3172&rank_page=26471

Sur le Pacte

<https://pactepourunenseignementdexcellence.cfwb.be/>

Objectifs d'amélioration du système : art.1.5.2-2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire

Prof de rentrée (n° 55) : découvrir les nouveaux référentiels :
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27203&id=3606>

Quelques définitions en lien avec le décret

Développement professionnel

processus graduel d'acquisition et de transformation des compétences et des composantes identitaires conduisant progressivement les individus et les collectivités à améliorer, enrichir et actualiser leur pratique, à agir avec efficacité et efficience dans les différents rôles et responsabilités professionnelles qui leur incombent, à atteindre un nouveau degré de compréhension de leur travail et à s'y sentir à l'aise (Mukamurera, 2014)

le développement professionnel est un processus analysé à partir de la position de l'enseignant tandis que la formation continue se réfère à un ensemble d'interventions mises en œuvre par ceux qui assument le pilotage d'un système éducatif (Dupriez, 2015)

Processus formatif

ensemble des démarches d'élaboration, de réalisation et de suivi d'un processus de formation visant à soutenir un développement collectif ou individuel. Ce processus intègre notamment l'analyse des besoins de formation mais aussi le transfert des acquis de la formation sur le terrain

Rapport de recherche UCL-ULB comité scientifique du Pacte : une définition

« La réflexivité est un processus cognitif continu permettant d'observer sous différents angles sa propre pratique et d'y réfléchir délibérément afin de l'analyser, la problématiser, la questionner, l'évaluer pour pouvoir réguler et améliorer son agir professionnel. Ce processus contribue donc à faire émerger de nouveaux savoirs et savoir-faire de la pratique, certains pouvant être transmis par un médiateur. La réflexivité soutient également le développement, chez le membre du personnel, de son sentiment d'auto-efficacité correspondant au jugement qu'il porte sur son activité afin d'obtenir le résultat qu'il souhaite ». (p. 18)

Ferreira Fernandez, S., Maes, O. et Mahiat, F. (2021). *Chantier FPC : Rapport final. Portfolio – Dossier de développement professionnel*. Rapport de recherche réalisé dans le cadre du comité scientifique du Pacte.

Plan de formation

- Pilotage du processus formatif au sein de l'école ou du PMS

Le plan de formation permet de

- **Identifier les compétences** indispensables à déployer **collectivement**
- Définir les **besoins** en matière de **dvpt professionnel** répondant à des besoins collectifs (ensemble de l'équipe ou partie)
- Intégrer la **planification** des besoins de dvpt professionnels sur la durée du plan de formation
- Aborder la manière dont **le transfert des acquis** des formations est envisagé

Le Gouvernement fixe le modèle de chacun des documents (pas encore le cas actuellement).

Portfolio

- Rendre le MDP acteur
- Outil structurant et de **soutien au processus formatif et au dvpt de la réflexivité**

Partie obligatoire:

- Le **projet personnel** de formation: identification et justification des besoins **personnalisés**
- La **contribution** à la mise en œuvre du plan de formation
- Preuves du respect de ses obligations

Partie facultative:

- Traces du **cheminement** de dvpt professionnel du MDP, peut être requise pour certaines modalités de formation
- Traces expérientielles de **compétences développées et acquises** – valoriser ou faire valider ses compétences

Vue d'ensemble des missions du Conseil de la formation professionnelle continue

